



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 121488

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnes âgées de vingt à soixante ans et atteintes de la maladie d'Alzheimer. Il souhaite connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour harmoniser les règles de prise en charge des patients atteints de cette maladie et âgés de moins de soixante ans par rapport aux règles applicables aux personnes souffrant de cette maladie et âgées de plus de soixante ans. À titre d'exemple, dans le Morbihan, la prise en charge journalière par le département s'élève à 42,09 euros pour les patients âgés de moins de soixante ans et à 56,19 euros pour ceux âgés de plus de soixante ans, à l'hôpital local Alfred-Brard de Guémené-sur-Scorff.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121488

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3251